

Audit du site

Les dates de l'audit sont planifiées et un planning détaillé est communiqué : personnes à rencontrer, activités ou installations à visiter en détail, etc.

Les objectifs de cette visite sont :

- consolider, vérifier et s'assurer de la fiabilité des informations contenues dans les documents reçus lors des phases précédentes,
- vérifier que le Système de Management de l'Environnement est mis en place et est adapté et efficace,
- rechercher les éventuels écarts avec les exigences opérationnelles du règlement ou de la norme,
- rencontrer les personnes concernées par la mise en œuvre et le suivi du système de management environnemental mis en place. Cette visite se déroule de la façon suivante :

- conduite d'une réunion d'ouverture avec le responsable de l'entité pour rappeler les objectifs de la visite, valider le planning de la ou des journées avec les personnes à rencontrer et présenter l'équipe d'audit ECOPASS,
- réponses aux différentes questions touchant à la certification ou à la vérification des systèmes de management de l'environnement,
- visite effective du site et/ou des activités,
- inventaire et analyse de la documentation référencée et réalisation des vérifications ponctuelles,
- conduite des entretiens avec différentes personnes,
- conduite d'une réunion de clôture où les principales non-conformités sont présentées et discutées.